

## XXVIème Congrès de la Section Fédérale Nationale Force Ouvrière de la Formation Professionnelle des Adultes (SFNFOFPA)

### RESOLUTION GENERALE

La Section Fédérale Nationale Force Ouvrière de la Formation Professionnelle des Adultes, réunie les 16 et 17 octobre 2019 à Clermont-Ferrand pour son XXVIème Congrès, fait le constat de la dégradation des droits des salariés et de leurs représentants, instaurée par les lois « Rebsamen » de 2015, « El Khomri » de 2016 et amplifiée par les ordonnances « Macron » de 2017.

Dans un contexte social déjà fortement dégradé, la volonté des législateurs actuels est de poursuivre la suppression des conquêtes et des acquis sociaux des travailleurs, principalement celles de 1936 et 1945 (Cf. Conseil National de la Résistance).

De plus la loi dite « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 05 septembre 2018 accélère la suppression des droits des salariés à la formation et à l'évolution professionnelle, et réduit à sa plus simple expression le paritarisme pour la gestion des fonds, tout en baissant sensiblement les contributions des entreprises au titre de la Formation Professionnelle.

En effet cette loi a entériné la disparition du Congé Individuel de Formation (CIF), seul dispositif qui permettait à tout salarié de bénéficier d'un droit de reconversion, et/ou de perfectionnement professionnel, par la formation qualifiante sur son temps de travail, avec maintien de sa rémunération.

Elle détruit également les droits collectifs des salariés, notamment ceux des salariés les plus précaires (CDD, Intérimaires...) pour lesquels le CIF était une seconde chance de reconversion et de promotion sociale (cf. loi sur la formation professionnelle de 1971), et pour beaucoup la possibilité d'obtenir une première qualification leur permettant de décrocher un emploi pérenne. Cette réforme instaure des dispositifs individuels, Compte Personnel de Formation (CPF) et CPF de transition professionnelle, dont la monétarisation a pour effet de réduire la durée des parcours de formation et de limiter, voire d'obérer, l'accès à la qualification.

A cela s'ajoute le projet de réforme du régime général des retraites qui veut établir un système libéral de droits acquis par cumul de points, au détriment du principe de solidarité intergénérationnelle, par le biais de la répartition. A ce sujet, la Confédération cgt-FORCE OUVRIERE a clairement pris position pour le maintien des 42 régimes et le refus d'un système universel de retraites par points. Comme l'a indiqué le secrétaire général, Yves VERRIER, de notre confédération lors du rassemblement du 21 septembre 2019, qui a réuni plus de 15 000 camarades « *...libres, indépendants, fiers, déterminés et combatifs... : s'il faut aller à la grève, nous sommes prêts... !* ».

La Section Fédérale Nationale Force Ouvrière de la Formation Professionnelle des Adultes rappelle que seule une grève générale et illimitée permettra de stopper les contre-réformes libérales, induites par l'Union Européenne, et dénonce la marchandisation des services publics.

Le Congrès de la SFN FO FPA se félicite de la position de la confédération cgt-FORCE OUVRIERE relayée par la FNEC FP FO et en appelle à « ...préparer la grève et se disposer pour l'action commune... ».

C'est pourquoi le Congrès de la SFN FO FPA, avec la Confédération et la FNEC FP FO, appelle tous ses syndicats et sections syndicales à multiplier les initiatives pour porter immédiatement ces exigences : retrait du projet de loi Macron / Delevoye, préparation de la grève interprofessionnelle pour mettre le gouvernement en échec.

Dans ce climat délétère, concernant l'AFPA, le XXVIème Congrès de la Section Fédérale Nationale Force Ouvrière de la Formation Professionnelle des Adultes, rappelle avec sa fédération, la FNEC FP Force Ouvrière et la Confédération cgt-FORCE OUVRIERE, les termes de la résolution sociale ainsi que de la résolution générale du Congrès confédéral de LILLE, d'avril 2018 :

*« ...Le Congrès rappelle à cet égard que l'État est tenu d'assurer une formation professionnelle qualifiante à l'ensemble des citoyens et doit, à ce titre, prendre en charge, à hauteur des besoins, les organismes publics et para-publics qui la dispensent (lycées professionnels, AFPA, GRETA et lycées professionnels agricoles notamment) ainsi que leurs personnels.*

*Le Congrès affirme que le devenir de ces organismes relève du seul pouvoir législatif, réglementaire et financier de l'État, au vu de ses responsabilités constitutionnelles et qu'il doit en assurer la pérennité et le développement, investir dans leurs patrimoines, les dispositifs techniques et pédagogiques dans le cadre public et parapublic qui est le leur aujourd'hui.*

*Le Congrès revendique le retour à des financements directs de l'État pour les actions de formation, qualifiantes ou non, s'adressant aux demandeurs d'emplois.*

*Le Congrès affirme que la régionalisation de la formation professionnelle a fait la preuve de son innocuité en diminuant fortement le nombre de stagiaires, ainsi que la durée des formations elles-mêmes.*

*Le recours aux appels d'offres n'a fait que privilégier les économies d'échelles au détriment de l'enjeu de promotion sociale inscrit dans la loi.*

*Après la mise en œuvre de l'acte III de la décentralisation qui a eu pour effet de déposséder les interlocuteurs sociaux de la compétence et des financements de la formation des demandeurs d'emploi au profit des Régions, créant une inégalité des droits, le Congrès réaffirme sa crainte de voir émerger une régionalisation des diplômes et de la gestion des personnels de l'enseignement ... »*

Le Congrès se félicite des prises de positions de la confédération cgt-FORCE OUVRIERE qui ont aidé la Section Fédérale Nationale FO FPA à porter ses revendications pour la pérennité et la restauration d'une AFPA nationale de service public sous financement de l'Etat.

En conséquence, le Congrès revendique :

- Un financement de l'Etat,
- Le maintien de la présence territoriale,
- Le maintien de tous les centres,
- Le maintien de tous les personnels,
- Le Refus de la disparition de GRN sous prétexte de non-rentabilité,
- Le Refus de mettre à disposition les plateaux techniques de l'AFPA à des organismes de formation privés qui peuvent ainsi répondre à des appels d'offres à moindre coût sans assumer l'achat et l'entretien des matériels,
- Le maintien et développement de l'ingénierie de formation,
- Le retour d'un vrai service d'orientation professionnelle et d'accompagnement,
- Le maintien en interne et développement des services de restauration et d'hébergement,
- Le retour à l'interne de tous les services externalisés,

Et concernant plus précisément les salariés de l'AFPA :

- L'arrêt du gel des salaires et augmentation générale immédiate de 5%,
- La négociation d'un plan de rattrapage du pouvoir d'achat,
- L'embauche en CDI de tous les personnels CDD et intérimaires,
- Le maintien et développement du dispositif de formation existant,
- Le refus de la mobilité professionnelle et/ou géographique forcée,
- Le refus de l'intégration imposée au sein du dispositif itinérants,
- Le refus de l'injonction de prise de congés pour compenser le manque d'activité,

Pour parvenir à la satisfaction de ces revendications, le Congrès appelle l'ensemble des militants de la SFNFO-FPA à se rapprocher des Unions Départementales et à participer activement à la vie des sections fédérales de la FNEC-FP Force Ouvrière.

Les mauvais coups portés à l'AFPA continuent :

A la suite de la Commission Exécutive du 12 mars 2019, la Section Fédérale Nationale Force Ouvrière de la Formation Professionnelle des Adultes confirme l'état d'urgence consécutif au projet de mise en œuvre d'un plan de « réorganisation » de l'AFPA, présenté par la direction, le 18 octobre 2018, ayant pour conséquence directe un « Plan de Sauvegarde de l'Emploi » pouvant aller jusqu'au licenciement de près de 2000 personnes pour motif économique, la fermeture d'au moins 38 centres sur l'ensemble du territoire national et la disparition à terme d'un pan entier de son offre de formation.

Le Congrès confirme que la signature par la Section Fédérale Nationale FORCE OUVRIERE de "**l'accord de méthode**", appuyée en ce sens par sa Fédération et sa Confédération, a été fondamentale pour les salariés de l'AFPA. Force Ouvrière s'est battue avec pugnacité pour éviter des licenciements et obtenir des mesures plus favorables pour les salariés qu'ils partent, ou qu'ils restent.

Le Congrès constate que, comme prévu par les nombreuses alertes de la SFN FO FPA :

- les directions générales et les gouvernements successifs poursuivent le démantèlement d'une AFPA qui se doit d'être Une et Indivisible, Nationale et de service public.
- les évolutions statutaires vers un EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial) et ses filiales n'ont en rien garanti sa pérennité, mais ont bien eu pour seul effet de poursuivre la destruction de l'organisme de formation référent du Service Public de l'Emploi (3eme paragraphe de l'article L 5311-2 du Code du travail).
- les personnels de l'AFPA sont pleinement impactés par les dispositions de la loi « Travail ». La direction a pu ainsi mettre en application les dispositions qui prévoient, entre autres, « la possibilité de licenciements économiques pour une entreprise qui connaît une baisse des commandes ou du chiffre d'affaires sur plusieurs trimestres consécutifs, des pertes d'exploitations pendant plusieurs mois ou une importante dégradation de la trésorerie ».

Le Congrès affirme que l'AFPA n'est pas l'exception au sein de la formation professionnelle dans son ensemble, et plus largement au sein des Services Publics (éducation, santé, transport, énergie). En effet le démantèlement de l'AFPA en cours est l'un des aspects de la casse des Services Publics et de la remise entre les mains d'intérêts privés. Le Congrès rappelle que les Services Publics sont, et doivent, rester la vraie richesse des travailleurs.

Devant ce constat, le Congrès réaffirme donc que le slogan du 22 novembre 2012 : « *financer l'AFPA, un devoir de l'Etat* » reste et restera toujours d'actualité et devra continuer à être le fondement des actions à venir pour la sauvegarde du Service Public de la Formation Professionnelle.

Dans cette perspective, le Congrès appelle l'ensemble des salariés de la Formation Professionnelle et plus particulièrement ceux de l'AFPA, à rejoindre la section Fédérale Nationale Force Ouvrière de la Formation Professionnelle des Adultes via l'adhésion à ses syndicats.

Par ailleurs, le Congrès appelle tous les salariés de l'AFPA à se mettre en grève reconductible le 5 décembre 2019 afin de mettre en échec la contre-réforme des retraites et revendiquer le maintien des 42 régimes spéciaux et le principe de répartition : **Non à un régime universel par points !** Le Congrès affirme que la mise en échec de cette contre-réforme sera la première marche pour la reconquête de véritables Services Publics et de tous les droits de la classe ouvrière.